



Ville de Pirae
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 023 / 2019 DU 25 AVRIL 2019
Portant création de l'emploi permanent de Conservateur du cimetière.

Séance du 25.04.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Pirae

Secrétaire de séance : Madame Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire et Madame Rosana TEHOIRI, conseillère municipale de Pirae

Convocation le	17 /04 /2019	Date d'affichage de la convocation	17 /04 /2019
Date d'affichage du C.R.	30 AVR. 2019	Date d'affichage de la délibération	- 3 MAI 2019
Transmission IDV	- 1 MAI 2019	Rendu exécutoire après Publication ou notification	- 3 MAI 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	30	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel		x	HUNTER Lorraine
4	MAO Marie-Madeleine	x		
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick		x	
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean		x	LECHENE Eliane
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe		x	HAREHOE Thilda
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	FOLIAKI Turere
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana		x	TEHOIRI Rosana
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo	x		
27	WONG Keehi		x	MOU KAM TSE Kapo
28	TETOOFA Raiarii	x		
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice	x		
31	BAMBRIDGE Maiana		x	VERNAUDON Béatrice
32	TETUAETARA Théodore	x		
33	HAREHOE Thilda	x		
Elus en exercice : 33		21	12	9

DELIBERATION N° 023 /2019 DU 25 AVRIL 2019

Portant création de l'emploi permanent de Conservateur du cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 36 ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU la délibération n° 015/2019 du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la commune de Pirae (budget principal) pour l'exercice 2019 et de la prise en charge des déficits des budgets annexes ;
- VU l'arrêté n° 118/2014 du 26 juin 2014 modifié fixant l'organisation structurelle et les règles de fonctionnement des services composant l'administration de la commune de Pirae ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Pour pallier le départ de Monsieur LEE TAM Martial au 01/01/2019 et compte tenu du projet d'extension du cimetière, il est proposé au conseil municipal de créer un (1) emploi permanent de conservateur du cimetière à temps complet aux grades d'« adjoint » et « adjoint principal » du cadre d'emploi « application » (C).

L'impact budgétaire pour ce recrutement est estimé à **3 404 496 fcp** (charges patronales comprises) pour une (1) année de plein exercice.

Après en avoir délibéré en sa séance du 25.04.2019 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : Il est créé **un (1)** emploi occasionnel **d'agent technique à temps complet** au grade « **d'adjoint** » du cadre d'emploi « **application** » **(C)** de la spécialité « **technique** » ;

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget principal.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,



Edouard FRITCH

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Le 6^{ème} Adjoint,



M. Heimana TAURAA
Edouard FRITCH



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 023 /2019 du 25 avril 2019.

Cadres d'emplois	Spécialité	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois
Emploi fonctionnel	Administrative	Directeur général des services	Complet	1
A – Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	10
	Technique	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	2
B - Maîtrise	Administrative	Technicien principal	Complet	5
		Technicien	Complet	9
		Technicien provisoire	Complet	1
	Technique	Technicien principal	Complet	3
		Technicien	Complet	4
	Sécurité civile	Lieutenant	Complet	1
		Major	Complet	3
	Sécurité publique	Chef de service de classe normale	Complet	1
C - Application	Administrative	Adjoint principal	Complet	11
		Adjoint	Complet	12 +1
		Adjoint provisoire	Complet	1
	Technique	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint	Complet	11
	Sécurité civile	Adjudant	Complet	3
		Sergent	Complet	8
	Sécurité publique	Brigadier	Complet	5
		Gardien	Complet	15
	D – Exécution	Administrative	Agent principal	Complet
Agent qualifié			Complet	1
Agent			Complet	1
Technique		Agent principal	Complet	14
		Agent qualifié	Complet	25
		Agent	Complet	37
		Agent	Non complet (75%)	4
		Agent	Non complet (65%)	9
		Agent	Non complet (50%)	1
		Sécurité civile	Caporal-chef	Complet
Sapeur			Complet	9
Sécurité publique		Agent de sécurité publique principal	Complet	1
TOTAL				230